

NOTICE INTERNE

Installation et utilisation de CONEXYS Pointage

Adresse de l'application : <https://pointage.conexys-telecom.com>

Cette application permet d'enregistrer les heures d'arrivée et de départ sur les chantiers. Elle doit être utilisée au début et à la fin de chaque présence sur site.

1. Installation sur iPhone

- Ouvrir Safari.
- Saisir l'adresse <https://pointage.conexys-telecom.com>.
- Appuyer sur le bouton Partager.
- Choisir « Ajouter à l'écran d'accueil », puis « Ajouter ».
- Autoriser la localisation pendant l'utilisation de l'application et activer la localisation précise.

2. Installation sur Android

- Ouvrir Google Chrome.
- Saisir l'adresse <https://pointage.conexys-telecom.com>.
- Appuyer sur « Installer l'application ». Si cette option n'apparaît pas, ouvrir le menu : puis choisir « Installer l'application » ou « Ajouter à l'écran d'accueil ».
- Autoriser la localisation précise pendant l'utilisation de l'application.

3. Première utilisation

- Sélectionner son nom et saisir le code PIN communiqué, le cas échéant.
- Appuyer sur « Associer le téléphone ».
- Activer Face ID, Touch ID ou l'empreinte digitale.
- En cas de changement ou de perte du téléphone, prévenir l'entreprise afin de réinitialiser l'association.

Biométrie : le visage ou l'empreinte restent gérés par le téléphone. CONEXYS TELECOM ne reçoit et ne conserve aucune donnée biométrique.

4. Pointer une arrivée ou un départ

- Sélectionner le chantier concerné.
- À l'arrivée, appuyer sur « JE SUIS ARRIVÉ » et valider avec Face ID ou l'empreinte.
- Au départ, appuyer sur « JE PARS » et valider avec Face ID ou l'empreinte.
- Le pointage doit être réalisé avant de quitter la zone du chantier.

5. En cas de départ oublié

- Appuyer sur le bouton orange « DÉPART OUBLIÉ ».
- Indiquer l'heure approximative de départ.
- Envoyer la demande et valider avec Face ID ou l'empreinte.
- La demande sera vérifiée puis validée, modifiée ou refusée par l'administrateur.

6. Localisation : ce que fait réellement l'application

La localisation est utilisée uniquement au moment où le salarié appuie sur « JE SUIS ARRIVÉ » ou « JE PARS », afin de vérifier qu'il se trouve à proximité du chantier sélectionné.

- L'application ne suit pas les déplacements du salarié.

- Elle n'enregistre aucun trajet et ne fonctionne pas en arrière-plan pour surveiller la position.
- La localisation n'est pas consultée en dehors d'une action de pointage.
- Les coordonnées GPS précises ne sont pas conservées dans l'archive des horaires.

7. Données personnelles de pointage

Les informations conservées sont limitées à ce qui est nécessaire au suivi du temps de travail :

- nom et prénom du salarié ;
- date de la journée travaillée ;
- heure d'arrivée et heure de départ ;
- nom du chantier concerné ;
- régularisations validées.

Durée de conservation : les données détaillées restent accessibles dans l'administration pendant 90 jours. Elles sont ensuite placées dans une archive sécurisée à accès limité. L'historique minimal des horaires est conservé pendant 5 ans, puis supprimé, sauf en cas de contrôle, de réclamation ou de litige nécessitant une conservation plus longue.

Accès aux données : seules les personnes habilitées à gérer le personnel et les horaires peuvent consulter ces informations. Chaque salarié peut demander l'accès ou la rectification des données le concernant et peut saisir la CNIL en cas de difficulté.

À retenir : la localisation sert uniquement à confirmer la présence sur le chantier au moment du pointage. Elle ne permet pas de suivre le salarié avant ou après celui-ci.

8. Contact

CONEXYS TELECOM - Responsable : Cyril Adragna

Courriel : _____

Téléphone : _____

Remise de la notice

Nom et prénom du salarié

Date de remise

Mention

« Reçu et pris connaissance »

Signature

Références : Code du travail, art. D3171-16 ; CNIL, « Travail et données personnelles - L'accès aux locaux et le contrôle des horaires ».